

## La Négociation Annuelle Obligatoire *Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*

# Mémo égalité professionnelle F/H

### Il s'agit

- ➔ d'une des 2 N.A.O : Rémunération, temps de travail et partage de la valeur ajoutée + égalité professionnelle et qualité de vie au travail
- ➔ d'une négociation au niveau de l'entreprise non de l'établissement

### Visant à

Définir les **objectifs et les mesures permettant d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment** en matière de suppression des écarts de rémunération, d'accès à l'emploi, de formation professionnelle, de déroulement de carrière et de promotion professionnelle, de conditions de travail et d'emploi, en particulier pour les salariés à temps partiel, et de mixité des emplois.

### Appuyée par

- ➔ Les informations de la **Base de Données Economiques et Sociales** : diagnostic et analyse de la situation comparée des femmes et des hommes dans 9 domaines + analyse des écarts de salaires et de déroulement de carrière + part des femmes et des hommes dans le conseil d'administration
- ➔ Un cadrage réglementaire permettant une construction facilitée de son accord ou plan d'action : des domaines pré-établis, définition **d'objectifs de progression** par domaine, mise en place **d'actions et d'indicateurs chiffrés**.

# Mémo égalité professionnelle F/H

## Concrètement

Un choix parmi 9 domaines d'action :

- ◆ Embauche
- ◆ Formation
- ◆ Promotion professionnelle
- ◆ Qualification
- ◆ Classification
- ◆ Condition de travail
- ◆ Sécurité et santé au travail
- ◆ Articulation vie professionnelle et vie personnelle

2 domaines si <300 salariés-es

3 domaines si > 300 salariés-es

+

**Obligatoirement** la  
rémunération effective

### objectifs de progression

- 1 ou plusieurs par domaine
- Identifiés grace au diagnostic et aux problématiques soulevées

### actions

- 1 ou plusieurs par objectifs de progression
- Permettent d'atteindre le/les objectifs

### indicateurs chiffrés

- Se rattachent à chaque objectif ou actions
- Permettent d'analyser la réussite et de faire un bilan annuel

## Suggestion de présentation de l'accord ou du plan

DOMAINE D'ACTION xxx			
Objectif de progression <i>Enoncé de l'objectif</i>	Action 1 :	<i>Descriptif de l'action</i>	Indicateur chiffré
	Action 2 :	<i>Descriptif de l'action</i>	Indicateur chiffré
	Action 3 :	<i>Descriptif de l'action</i>	Indicateur chiffré
Objectif de progression <i>Enoncé de l'objectif</i>	Action :	<i>Descriptif de l'action</i>	Indicateur chiffré
Objectif de progression <i>Enoncé de l'objectif</i>	Action 1 :	<i>Descriptif de l'action</i>	Indicateur chiffré
	Action 2 :	<i>Descriptif de l'action</i>	Indicateur chiffré

◆ Site du ministère du travail > dialogue social > égalité professionnelle et salariale F/H

◆ <http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/egalite-professionnelle/obligations-des-entreprises/>

Cette fiche propose un descriptif synthétique non exhaustif